



● La Marque et ses affluents - Imaginons nos rivières!

BILAN DE LA CONCERTATION

Du 7 février au 5 juillet 2022

Suite à une phase de concertation des citoyens, la MEL a réalisé une synthèse des grandes tendances d'expression et des sujets principaux.

Les propositions ont été analysées pour alimenter la réflexion sur l'élaboration d'un projet d'aménagement de reconquête écologique de la Marque.

La production d'un bilan de la concertation est un engagement pris par la MEL dans sa [Charte de la participation citoyenne](#) : à l'issue des processus de concertation il s'agit de mettre en perspective les réponses apportées par la MEL dans ses choix politiques et techniques effectués, au regard des propositions citoyennes recueillies.

LES ÉTAPES

- 7 février au 20 mars : lancement de la **concertation en ligne et appel à candidature** d'un groupe de citoyens volontaires pour participer aux ateliers
- 7 avril : **réunion publique** de présentation de la concertation
- 3 mai et 7 juin : **ateliers** avec le groupe de citoyens volontaires
- 5 juillet : **réunion de restitution du panel devant les élus de la MEL**
- 23 septembre : **réunion de restitution** devant le "comité de bassin", composés d'élus, d'agriculteurs et de représentants associatifs
- octobre : démarrage de l'analyse des contributions par la direction eau de la MEL

2022

- 24 mars : arbitrages et validation du programme d'actions sur la **gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)** par les élus de la MEL concernés
- 18 octobre : présentation du programme et des propositions citoyennes aux autres directions de la MEL et démarrage de leur analyse

2024

- jusqu'à avril : poursuite de l'analyse des contributions par les services de la MEL
- jusqu'en fin d'année : poursuite du projet avec lancement du marché de maîtrise d'oeuvre.

Contact :

Service participation des habitants et politiques temporelles
participationcitoyenne@lillemetropole.fr

L'OBJET DE LA CONCERTATION

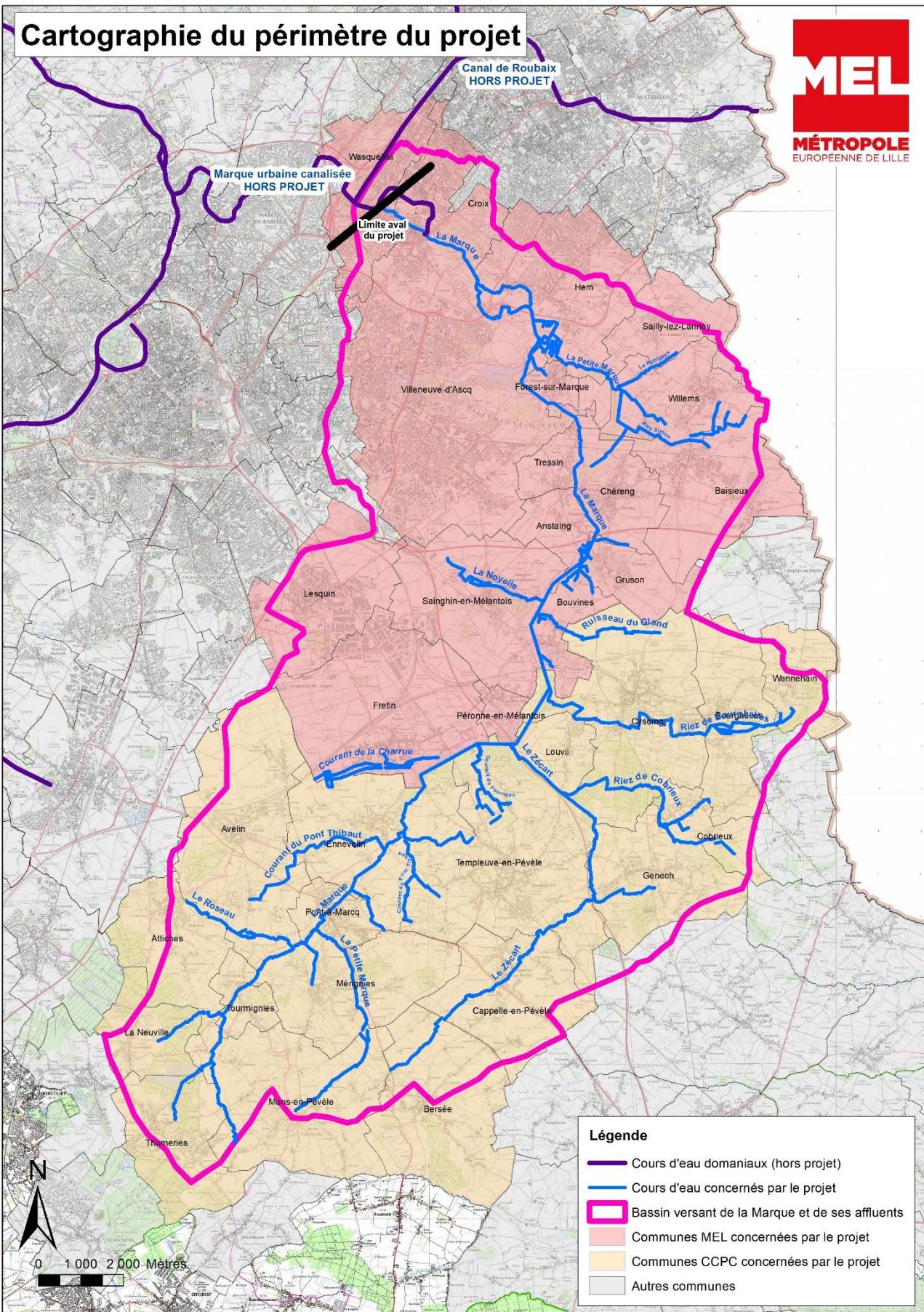
La Métropole européenne de Lille (MEL) met en œuvre un plan de reconquête des cours d'eau sur l'ensemble de son territoire, voté par les élus.

Elle a prévu une intervention à l'échelle du bassin versant de la Marque Rivière en partenariat avec la Communauté de communes Pévèle Carembault.

L'objectif du projet est d'assurer une meilleure maîtrise des inondations locales, une reconquête écologique des rivières et l'amélioration du cadre de vie et des usages locaux.

La première phase technique consiste à réaliser un diagnostic environnemental et une modélisation hydraulique.

La seconde phase, portée par la MEL et les communes concernées par le périmètre, porte sur la programmation, c'est-à-dire le **programme d'aménagement de la rivière la Marque**. C'est sur cette phase que les usagers, riverains et associations ont été concertés sur **les volets usages, attractivité et cadre de vie**.



LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

- Une réunion publique de présentation du projet le 7 avril 2022 et 2 réunions de restitution le 5 et 23 septembre 2022 pour présenter le projet et l'ensemble des contributions citoyennes devant les élus.
-  Une concertation en ligne du 7 février au 20 mars au 2022 avec les modalités suivantes :
 - Un questionnaire pour imaginer la Marque, ses affluents et leurs abords d'ici 10 ans, les usages à développer dans le futur et les améliorations à apporter à l'existant.
 - Un espace d'expression libre sur les espaces naturels et agricoles du secteur.
-  Des ateliers avec un panel de 15 habitants volontaires (lieux d'habitation et loisirs différents : équitation, canoë, randonnée, vélo, etc.) pour recueillir des idées compléter le programme d'aménagement (pour les usages, l'attractivité et l'amélioration du cadre de vie).

Une campagne de communication a été déployée : publication sur les réseaux sociaux de la MEL, newsletter du site de la participation citoyenne de la MEL, mail direct auprès des acteurs locaux (associations notamment) et affiches en mairie et en boulangerie avec possibilité de s'inscrire au panel via un registre papier en mairie).

CHIFFRES CLÉS

1 223 connexions à la plateforme de participation citoyenne sur la page de la concertation consacrée à l'aménagement de la Marque et ses affluents entre le 7 février et le 20 mars 2022.

53 contributions d'internautes dont :

- 48 contributions via le questionnaire en ligne,
- 5 propositions libres en ligne.

2 ateliers (16 participants).

1 réunion publique de présentation le 7 avril 2022.

2 réunions de restitution les 5 et 23 septembre 2022.

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS CITOYENNES ET RÉPONSE DE LA MEL

Vos propositions d'aménagements par zones géographiques :

Au cours des ateliers **4 zones géographiques** aux usages et ambiances particulières ont été identifiées :

- 1. La zone “seuil” entre la Marque rivière et la Marque urbaine** qui présente des enjeux d'accessibilité, de sports et loisirs et de consolidation des berges (Wasquehal, Croix, Hem, Villeneuve d'Ascq) ;
- 2. La zone “no man's land”, entre Hem et Villeneuve d'Ascq**, peu fréquentée ou peu aménagée en raison de parcelles principalement en domaine privé ;
- 3. La zone de plaisance, très fréquentée, aux abords du parc du Héron** qui présente des enjeux de loisirs, d'aménagements pour toutes et tous, de renaturation paysagère type parc, de valorisation du patrimoine local, de lutte contre les nuisances polluantes... (Hem, Forest-sur-Marcq, Villeneuve d'Ascq, Tressin, Chéreng) ;
- 4. La zone de valorisation de l'environnement qui se développe sur une longue tranche du cours d'eau.** Un linéaire parfois monotone dont les enjeux d'accessibilité, de protection de la biodiversité et de mise en valeur du patrimoine végétal sont nombreux.

Vos propositions d'aménagements par thématiques :

1- Concevoir des chemins équitables qui permettent la pratique de tous les usages sur les bords de Marque.

VOUS NOUS AVEZ DIT	REPONSE DE LA MEL
<p>Des voiries équitables, inclusives et adaptées (piéton, cycliste, PMR, cavalier) pour limiter la dangerosité dans les zones de rencontre et permettre la circulation de tous en tout lieu. Un espace en terre dédié aux cavaliers le long des voies de circulation, une délimitation sécurisée pour les cyclistes, une zone dédiée à la pratique sportive du vélo (sous la passerelle du Bois d'Infière) ou encore un revêtement adapté pour les PMR</p>	<p>Les aménagements le long de la Marque sont déjà adaptés à l'ensemble des usages. Sur les projets de « voie verte », une bande cavalière est existante et cette voie verte est autorisée pour les cavaliers. Certains chemins ou accès sont en revanche interdits aux cavaliers. L'emprise actuelle des chemins ne permet pas de séparation des flux entre les différents usagers.</p> <p>Il n'y a pas d'augmentation des emprises prévues et les emprises stabilisées ne peuvent pas non plus être augmentées. Outre le déplacement des usagers, la voie verte et les trames vertes ont un objectif en matière de respect des milieux naturels et de préservation de la biodiversité.</p> <p>Ainsi, ces chemins ont pour vocation un usage récréatif et de loisirs où chaque usager doit se respecter.</p>

Choisir un revêtement perméable, qui limite le ruissellement de l'eau, dont l'entretien est simple, et qui soit praticable par tous (PMR, vélo, chevaux, piétons) comme le stabilisé. (Zone 3)	Le revêtement des chemins est perméable et permet la pratique de tous les usages.
Faire un parcours dédié à la pratique sportive du vélo (VTT, cross...) (Zone 3)	Il existe déjà un itinéraire de vélo cycle cross au niveau de « L'Arbre » sur une partie du parcours de Paris-Roubaix.
Refaire les fléchages des boucles de balades et de randonnées, afin de faciliter le repérage et la direction des promeneurs. (Zone 4)	Les sentiers du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) sont gérés par la MEL (délégation de gestion) et sont entretenus 2 fois par an. De manière générale, les signalétiques sont volontairement peu présentes pour conserver un espace calme et apaisé libéré de pollution visuelle. Les informations sur les itinéraires sont présentes en entrée de site.

2- Installer des panneaux de sensibilisation aux mobilités, au patrimoine et à la biodiversité

VOUS NOUS AVEZ DIT	REPONSE DE LA MEL
Installer de la signalétique sous forme de panneaux explicatifs permettant d'informer/sensibiliser les usagers sur les raisons de l'existence de certains types de pollution (mousses apparentes...) par exemple aux alentours de la déchetterie. (Zone 3)	Des panneaux informatifs sur les usages des sites sont en cours d'installation. Ils précisent notamment les bonnes pratiques entre les usagers et les règles de partage de ces espaces. Ils sont implantés en entrée des sites.
Disposer différents panneaux de signalétique : aux alentours du Bois d'Infière pour signaler les entrées du bois et au niveau des zones de rencontre intermodales (croisement au sud de Chéreng, au niveau des saules dans le bois qui présentent un risque pour les usagers ; limitation de vitesse/ priorisation d'un mode sur un autre...). Cette signalétique permettrait de faire évoluer les pratiques dans une dynamique de respect et de considération de l'ensemble des usagers. (Zone 4)	

3 - Réaliser des embarcadères pour accéder plus facilement à l'eau

VOUS NOUS AVEZ DIT	REPONSE DE LA MEL
Construire un embarcadère en aval de la Marque urbaine (Zone 1)	Les conditions de propriété foncière et d'hydrologie ne permettent pas la construction d'un embarcadère dans ce secteur.
Installer un embarcadère dans cette zone pour faciliter l'extraction des déchets qui y sont récoltés lors des opérations de ramassage organisées par le club de canoë kayak.(Zone 2)	Les conditions d'accès dans cette zone sont difficiles car l'espace est limité. La pratique du canoë-kayak est également compliquée en raison de l'hydrologie de la Marque qui ne peut être contrainte pour assurer le développement d'une telle activité en toute saison. Toutefois, plusieurs embarcadères sont déjà existants (Bouvines, Gruson, Tressin).
Installer des embarcadères larges et multifonctionnels (accès kayak, aménagements conviviaux) couplées d'une zone de stationnement au sud-est du Bois d'Infière ainsi qu'à l'entrée de Bouvines afin de faciliter l'accessibilité à la Marque de pratiquants de canoë-kayak tout en proposant des espaces de stationnement dédiés. (Zone 4)	Une passerelle va être installée sur la Marque pour accéder au terrain de loisirs de Bouvines depuis la voie verte. Elle prend place au niveau de l'ancien embarcadère. Cet aménagement répond à la demande locale en matière de loisirs sur Bouvines.

4- Construire des points d'observation des paysages de la Marque

VOUS NOUS AVEZ DIT	REPONSE DE LA MEL
Réaliser des points d'observation de la biodiversité (type belvédère/ plateforme conviviale) alliant convivialité et respect de la tranquillité des espaces naturels alentour, entre Forest-sur-Marque et Hem (entre le rond-point et l'étang de pêche, ainsi que sur le chemin longeant le lac du Héron). (Zone 3)	Le long de la voie verte, des points d'observation sur la biodiversité ont été validés et seront installés. Par ailleurs, la commune de Hem prévoit des aménagements similaires dans le secteur de la Petite Marque avec notamment un observatoire.
Installation de points de vue en hauteur (type plateforme/ belvédère) sur différents points stratégiques du linéaire afin de contribuer aux ouvertures de perspective sur l'église de Bouvines/le saule historique/.... (Zone 4)	Une réflexion est engagée pour créer des fenêtres d'observation du paysage. La création de belvédères n'a pas été retenu dû au coût que cela pourrait avoir comparé à des fenêtres d'observation paysagère qui permettront aussi d'avoir un nouveau regard sur les paysage de la Marque.s

5- Concevoir des espaces de repos et des lieux de rencontre conviviaux

VOUS NOUS AVEZ DIT	REPONSE DE LA MEL
Construire une passerelle en continuité des aménagements au niveau des résidences de l'avenue Nelson Mandela à Wasquehal pour accéder au parc de la rive d'en face et à ses aménagements sportifs. (Zone 1)	Ce sujet sera abordé avec les communes de Villeneuve d'Ascq et Wasquehal dans le cadre du projet d'aménagement global de la Marque.
Installer un aménagement type "escalier-embarcadère convivial" à la sortie Sud de Forest-sur-Marque, de sorte à faciliter l'accessibilité et permettre aux usagers de se rencontrer dans une atmosphère conviviale. (Zone 3)	Ce type d'aménagement n'est pas possible dans le périmètre de cette Réserve Naturelle Régionale.

6 - Renaturer les berges et sanctuariser des réserves de biodiversité

VOUS NOUS AVEZ DIT	REPONSE DE LA MEL
Replanter des arbres et faire en sorte que ces arbres répondent à l'identité naturelle historique de cette zone (Saule...) (Zone 1)	Des projets de plantations sont programmés le long de la Marque et de ses affluents avec des essences locales. Les types de plantations seront adaptés au cas par cas selon la nature des terrains et de l'occupation du sol.
Planter des linéaires de haies sur les berges reliant Forest-sur-Marque et Chérèng, dans l'optique de favoriser la biodiversité et un cadre de vie agréable et apaisé. (Zone 3)	Ce secteur est concerné par une action de plus grande envergure qui consiste en un reméandrage de la Marque. Cette opération vise à rendre le cours de la Marque plus sinueux et à revégétaliser les berges.
Réduire l'accès au chemin existant dans le nord du Bois d'Infières afin de limiter la présence de l'homme et sanctuariser une zone pour le développement de la biodiversité et sanctuariser à l'endroit de la bouche d'égouts sautée (Zone 4)	La MEL est actuellement en discussion pour acquérir le foncier au nord du site (peupleraie).

7- Mener une politique collective de gestion des déchets

VOUS NOUS AVEZ DIT	REPONSE DE LA MEL
Instaurer une dynamique d'échange (sensibilisation/négociation) avec les propriétaires foncier de cette zone afin d'améliorer la gestion des berges et du cours d'eau (récolte de déchets, passage et accessibilité des kayakistes...)(Zone 2)	Au cours des discussions de négociations foncières ou des différents projets de la Marque, la MEL sensibilise les propriétaires riverains à ces problématiques de gestion des berges et d'entretien du cours d'eau. En effet, ceux-ci doivent assurer le bon écoulement des

	<p>eaux en enlevant les déchets ou obstacles naturels.</p> <p>Le passage des kayakistes est autorisé sur les cours d'eau. En revanche, l'accès pour la mise à l'eau doit se faire en accord avec les propriétaires riverains.</p>
Installer des dispositifs (type "chaussette filtrante" de gestions/récupérations des déchets/pollutions au niveau des déversoirs (présent tout au long de la Marque). Ne pas installer de poubelles afin que chacun soit responsable de ses déchets.	<p>Ce type de dispositif est inclus aux marchés de travaux de la MEL. Une réflexion est en cours pour leur installation au niveau du Lac du Héron notamment.</p> <p>Sur les chemins, la MEL n'installe pas de poubelles. Chaque usager est responsabilisé dans la gestion de ses propres déchets.</p>

ET APRÈS ?

Les travaux d'aménagement de la Marque, évalués à 13,12 millions € (partie métropolitaine) auront lieu à partir de 2025, jusqu'à 2030.

- Le plus lointainement, des interventions structurelles sur la Marque et ses affluents pour limiter les inondations sur les secteurs de Fretin et Willems, Forest, Hem : le déploiement des zones d'expansion des crues (c'est-à-dire de zones de stockage temporaires de l'eau) et des reméandrages (c'est-à-dire redonner un aspect sinueux au cours d'eau) le temps de mettre en œuvre des négociations foncières (achat de terrains).
- À moyen terme : des opérations de reprise du lit des rivières (talutage des berges en pente plus douce, rétrécissement du fond du lit) et de végétalisation de ce dernier, afin de favoriser la biodiversité locale, la gestion des périodes de sécheresse et la facilitation du transit des sédiments, afin d'éviter le recours au curage du cours d'eau. Des travaux seront également réalisés sur les cheminements bords à cours d'eau afin de développer encore plus les promenades et mailler les villes et villages de la vallée de la Marque entre eux.
- À court terme : des plantations en bord de la Marque et de ses affluents pour renforcer la biodiversité locale et l'ombrage des cours d'eau afin d'éviter la poussée excessive de végétaux dans le lit du cours d'eau, problématique en temps de crue et générateur d'opération d'entretien récurrente.

L'ensemble de ce programme, partagé avec la Communauté de Communes de la Pévèle-Carembault portant des actions similaires à l'amont du bassin versant, est aujourd'hui au stade d'esquisse. Les opérations les plus lointaines et de moyens termes, vont faire l'objet d'études de conception plus poussées pour s'assurer des justes emprises foncières et de leurs effets bénéfiques sur l'environnement et l'hydraulique de la rivière. Les interventions de plantations vont s'engager dès 2025.

Contact :

Service participation des habitants et politiques temporelles

participationcitoyenne@lillemetropole.fr